

Monsieur le président,

Une nouvelle fois, nous nous réunissons dans un contexte international, européen et national tendu.

La tension que nous évoquons revêt plusieurs formes : elle est économique, sociale, environnementale et sociétale.

Une nouvelle fois, la barbarie a frappé lors d'un attentat à **Orlando (Floride, USA). L'homophobie est à l'origine de ce drame.**

Les discriminations, les violences, les répressions liées à l'orientation sexuelle et l'identité de genre sont toujours très présentes dans le monde. Certains pays ont encore des législations qui condamnent pénalement les personnes LGBT (Lesbiennes, Gays, Bi, Trans).

Si, en France, à force de mobilisations, les droits des personnes LGBT ont évolué, **il n'en reste pas moins que tout n'est pas acquis ni même conquis puisque des inégalités persistent dans le monde du travail et dans la vie privée.**

La CGT est très attachée à l'égalité des droits et combat activement toutes formes de discrimination, la haine et la violence auxquelles elles conduisent.

La CGT a apporté tout son soutien aux organisations syndicales et associations américaines représentant et défendant les droits des personnes LGBT au travail et dans la vie.

Malheureusement, la barbarie frappe aussi toujours et encore sur notre sol.

La CGT et ses organisations ont été profondément choquées par **le double crime commis dans les Yvelines** contre un officier de police et sa compagne, elle-même fonctionnaire dans un commissariat du département. Ils laissent un orphelin de 3 ans.

Une fois encore, ce sont les valeurs et les représentants de la République qui sont visés au travers de cet acte odieux.

La CGT et ses syndicats de la police saluent le travail de ces fonctionnaires tout en réaffirmant **le besoin d'une augmentation des effectifs, de formation et de reconnaissance salariale.**

La CGT œuvre depuis plusieurs mois avec d'autres, pour le respect de la démocratie, pour une société de respect et de tolérance face à la barbarie, le sectarisme et le fondamentalisme religieux.

Et comment passer sous silence, **le résultat du référendum au Royaume-Uni qui voit le peuple britannique choisir majoritairement la sortie de l'Union Européenne.**

Plus d'un million de voix séparent les partisans du retrait de ceux du maintien dans un référendum qui a rassemblé plus de 72 % des inscrits, ce qui est un record.

Ce vote est avant tout le rejet de cette construction européenne fondée sur l'austérité et le dumping social.

Il résulte pour une large part de la souffrance de ce peuple face aux politiques d'austérité, de baisse du coût du travail, de privatisations auxquelles il est

confronté depuis Margaret Thatcher. Et toute la responsabilité en a été attribuée à l'Union européenne, qui a adopté avec zèle ces principes néolibéraux depuis l'Acte unique de 1986. C'est un nouveau choc révélateur de l'ampleur du désaveu populaire vis à vis de l'UE néolibérale et des dirigeants nationaux qui, au mépris de plusieurs alertes, ont persisté dans leur soumission aux injonctions des marchés financiers. Ce vote a été, en partie, porté par la droite et l'extrême-droite britanniques, qui ont récupéré la colère des gens mais ont continué de prôner une politique de concurrence encore plus néo-libérale entre nations.

Les objectifs officiellement assignés à la construction européenne – paix et prospérité sur le continent, voire solidarité et coopération entre les peuples européens – doivent cesser d'être contredits par les moyens avec lesquels les gouvernements prétendent les atteindre : «concurrence libre et non faussée», monnaie unique monopolisée par les marchés financiers via une BCE à leur service, fuite en avant fédéraliste éloignant sans cesse davantage les décisions des citoyens.

A coté de ça, les nationalistes de tout poil proposent une véritable union sacrée de chaque nation derrière sa bourgeoisie prétendument nationale. Ce serait une folie ! Cela lancerait les différents peuples européens dans un nouveau stade de guerre économique intra-européenne.

C'est pourtant ce que veulent faire les néo-libéraux ou les forces d'extrême-droite. **Alors que nous souffrons du même ennemi : cette finance qui n'a de cesse d'attaquer l'emploi, de délocaliser et de soumettre les services publics.**

Les fossoyeurs de l'industrie et des services n'ont pas toujours un nom ou une nationalité. Ils n'ont pas plus de patrie que les fonds d'investissement qu'ils utilisent. Il faut donc les attaquer ensemble et au niveau adéquat ! Les fossoyeurs de l'emploi gangrènent aussi l'école et les services publics avec l'argent de la BCE et des banques qu'ils prêtent aux États. C'est pourtant l'argent de tous, celui du monde du travail, de la création et des retraités.

Nous savons donc où et de quoi se nourrit la finance. Nous savons donc où il faut frapper en priorité.

La CGT rappelle que l'urgence est à la construction d'une Europe fondée sur la solidarité, la démocratie, la coopération, l'égalité de traitement et le progrès social.

C'est pour lutter contre le dumping social que les peuples se mobilisent en Europe notamment en Grèce, en Belgique, en Espagne et bien sûr en France avec la mobilisation contre le projet de loi travail.

Le projet de loi travail, venons-y.

Au lendemain de la manifestation unitaire nationale du 14 juin qui a réuni plus d'un million trois cent mille manifestants dans toute la France, le premier ministre accuse la CGT d'être responsable des violences intervenues en marge de

la manifestation nationale à Paris.

La CGT a alors rappelé au premier ministre que cette mobilisation, comme les précédentes, n'a pas été organisée par la seule CGT mais par sept organisations syndicales de salariés et de jeunesse qui, depuis quatre mois, dans l'unité, demandent le retrait de ce texte régressif.

Quelle est la réalité des faits ? C'est en marge du cortège de cette manifestation validée par la préfecture de police de Paris que des bandes de casseurs se sont, à nouveau, livrées à des exactions que la CGT a condamnées officiellement, une fois de plus.

Le premier ministre ne peut ignorer qu'il incombe aux pouvoirs publics, dont il a la première responsabilité, d'assurer la sécurité et le maintien de l'ordre.

La CGT rappelle au premier ministre que, comme il n'est pas de la responsabilité des supporters d'assurer la sécurité dans et autour des stades de l'euro de football, il n'est pas de la responsabilité des manifestants d'assurer la sécurité dans et autour d'une manifestation autorisée par la préfecture de police.

Menacer d'interdire les manifestations est le signe d'un gouvernement aux abois.

Plutôt que de faire l'inventaire tendancieux d'éléments à charge contre la CGT, Manuel Valls ferait bien mieux d'entendre la majorité des salariés, des jeunes et plus largement des citoyens qui rejettent ce projet de dumping social et de destruction de notre modèle de société.

Toujours sur le projet de loi El Khomri, **la votation citoyenne a été engagée.**

Mardi, 704.129 votations ont été remises au service de la présidence de la république venant de 15.796 bureaux de vote, avec une expression de 91,99% pour le retrait du projet de loi travail.

A Toulouse, comme ailleurs, la détermination continue. La loi travail est toujours rejetée par 70% de la population et la mobilisation est partagée et soutenue par 62%.

Le gouvernement ne peut rester sans réactions face à cette réalité. Ce même gouvernement qui ne cesse d'évoquer le respect de la démocratie ! Dixit la parole du président de la république lundi à propos du référendum en Angleterre : « il faut savoir entendre la voix des peuples ». La CGT est pleinement d'accord. Charge aux pouvoirs en place d'assumer leurs responsabilités.

Les personnels de la DRFiP 31 ont largement participé à l'anti 49.3, à savoir la votation citoyenne. N'en déplaise à la direction générale, n'en déplaise au bureau RH1A, les personnels de la direction ont réaffirmé leur opposition à ce projet de loi.

Oui, ils se sentent concernés.

Pourquoi disons-nous cela ? Dans une note, le bureau RH1A écrit : « *De plus, cette consultation porte sur « la loi travail » qui concerne les salariés du secteur privé alors que les syndicats de la DGFIP ont exclusivement pour objet l'étude et la défense des droits ainsi que des intérêts matériels des agents de cette direction.*

Dans ces conditions, il convient de refuser l'installation d'une urne dans les halls, dans les restaurants administratifs ou dans toute autre partie commune ».

Les libertés syndicales !!! Vaste sujet...

Juste pour votre information, sachez que pour la première fois depuis le début des années 2010, la France se retrouve dans le rapport annuel publié par la Confédération Syndicale Internationale, pointant les plus mauvais pays en matière de respect des libertés syndicales dans le monde.

Ainsi, les personnels de la DGFIP ne seraient pas concernés par le projet de loi travail ?

Un mois après avoir remis son rapport, très attendu, sur le temps de travail des fonctionnaires, à la ministre de la fonction publique, Annick Girardin, son auteur, Philippe Laurent, maire UDI de Sceaux et président du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale, a officiellement présenté ses 34 préconisations aux organisations syndicales et aux employeurs publics, lundi 27 juin dans l'après-midi, en conseil commun de la fonction publique.

Le rapport se conclut ainsi : « *Cette réflexion (sur le temps de travail) apparaît d'autant plus nécessaire que d'importants chantiers s'ouvrent sur le champ du travail dans le secteur privé dont les pratiques et les mentalités connaissent des évolutions rapides auxquelles la fonction publique ne pourra rester étrangère* ».

Cette étude, demandée par le Premier Ministre, Manuel Valls, ouvre la porte à l'augmentation de notre temps de travail (sans augmentation de salaires), à la **baisse de la rémunération du travail à temps partiel, à la remise en cause des RTT, à la suppression des jours de congés liés au fractionnement de ceux-ci, etc.**

Lundi, Annick Girardin a annoncé son intention de rencontrer dans les toutes prochaines semaines les représentants des employeurs publics, notamment les associations d'élus locaux : associations des maires de France et des régions de France, assemblée des départements de France, etc.

En septembre, deux réunions seront organisées avec les organisations syndicales et des groupes de travail seront lancés dans l'objectif d'aboutir à des mesures concrètes avant la fin de cette année. La ministre n'a pas évoqué le programme de ces réunions ni précisé quelles mesures du rapport elle entendait mettre en débat.

Ce rapport sur le temps de travail dans la fonction publique, dit rapport Laurent, se situe donc bien dans la même philosophie et démarche que le projet de loi El Khomri.

Plusieurs dispositions réglementaires publiques sont équivalentes au code du travail (temps de travail, heures supplémentaires, temps de repos..). De plus, le code du travail s'applique aux fonctionnaires en matière de santé, de sécurité et de condition de travail.

Ne nous y trompons pas, si le projet de loi travail passe, au nom de la sacro sainte équité public-privé, la fonction publique paiera à nouveau un lourd tribut.

Venons-en maintenant à l'ordre du jour de ce comité technique local.

Dans le cadre de l'examen des procès-verbaux de précédentes séances, nous reviendrons sur plusieurs interventions, restées sans suite malgré les engagements de la direction.

Lors de la séance du 28 septembre 2015, nous vous avons remis un certain nombre de délibérations contre le projet de fermeture de la trésorerie de l'Isle-en-Dodon.

Nous vous remettons, aujourd'hui, les premières délibérations des communes d'Aspet, Aurignac, Boussan, Eoux, Esparron, Peyrissas et de la communauté des communes des Terres d'Aurignac contre les projets de fermeture des trésoreries d'Aurignac et Aspet. Nous demandons à ce qu'elles soient annexées au procès-verbal de ce comité technique local.

Nous attirons votre attention sur leur contenu. **Les collectivités qui commencent à délibérer ne se cantonnent pas à rejeter cette nouvelle régression de l'administration des finances publiques mais demande le pourvoi de l'ensemble des emplois vacants.**

Le Comminges est toujours mobilisé sur les problématiques autour des finances publiques comme en témoigne l'action des citoyens à l'issue de la manifestation du 23 juin 2016. Ce jour-là, dans la boîte aux lettres de l'hôtel des finances publiques de Saint-Gaudens, une soixantaine d'enveloppes ont été déposées, **accompagnées de quelques pièces jaunes afin d'aider l'Etat à combler son déficit, et Emmanuel Macron à régulariser son ISF ...**

Une simple question : est-ce que la DRFiP 31 a comptabilisé cet argent ?

Si oui, sur quelle ligne comptable ?

Après plusieurs années d'intervention pour, qu'un jour, la mission « secteur public local » fasse l'objet d'un comité technique à part entière, nous devrions nous réjouir aujourd'hui.

Mais, il n'en est rien et cela pour deux raisons.

D'une part, la direction envisage quatre heures, en tout et pour tout, pour aborder l'ensemble des missions du secteur public local dans notre département. D'autre part, vous profitez de l'aubaine de ce comité technique local pour proposer au vote une nouvelle déstructuration, à savoir le Service d'Appui au Réseau (SAR).

Après lecture de l'ensemble des documents, nous vous avons adressé une demande de documents supplémentaires. **Non pas que nous soyons pris d'un excès de gourmandise, mais plutôt désireux de relever la platitude des documents communiqués.**

Vous avez tenté de nous enfariner dans des tableaux illisibles, sous fond d'arc-en-ciel bleuté à faire pâlir les plus droitiers d'entre vous.

Avant de développer un peu plus nos propos, nous n'avons toujours pas compris pourquoi la division Secteur Public Local n'a pas fait l'objet d'une fiche à part entière. Certes, nous avons eu un organigramme, mais notre demande ne s'arrêtait pas à ça. Il est regrettable que le rédacteur de l'ensemble des fiches soit incapable d'en écrire une sur son propre service.

Nous ne pouvons aborder la question du SAR, sans évoquer à la fois les lignes directrices de la DGFIP et le rapport de l'IGF de mai 2015 sur « le rôle des comptables publics auprès des collectivités territoriales les plus importantes ». Pour ce dernier, les conclusions sont limpides : « *industrialiser les fonctions de dépenses et de recettes dans des centres de services communs mutualisant cette fonction pour les grandes collectivités d'un même département ou d'une même région* ».

En bon élève, monsieur le président, vous portez la candidature de la Haute-Garonne pour toutes les expérimentations et restructurations.

Mais nous ne doutons pas que vous saurez nous prouver que le SAR est votre solution pour sortir le Comminges de l'immobilisme (on croirait lire du Bruno Parent dans le texte : « *L'immobilisme n'est pas de mise* »).

Il est possible de sortir autrement de l'immobilisme.

Dernièrement, le conseil régional d'Occitanie vient de s'engager pour la réouverture de la ligne ferroviaire Montréjeau-Luchon.

Ce vendredi 24 juin, l'Assemblée plénière du conseil régional a décidé, dans le cadre de la révision du CPER (Contrat plan État-région), d'y inscrire la rénovation de la ligne Montréjeau-Luchon "indispensable à la pérennité de la ligne, afin d'accompagner le maintien des lignes régionales secondaires structurantes pour l'irrigation des territoires, en particulier dans les vallées pyrénéennes."

Quand la population, les élus, les associations, les organisations syndicales se mobilisent, rien n'est inéluctable.

Avouez-le, votre objectif est de départementaliser le SAR.

Comme à chaque fois, et vous le savez, nous avons préparé ce comité technique local en allant à la rencontre des personnels concernés.

Nous aurions pu nous appuyer sur le comité technique local du 3 décembre 2012 à l'initiative des trois organisations syndicales représentatives des personnels, à savoir, la CGT, FO et Solidaires.

Il en était ressorti des propositions suite au groupe de travail consacré au réseau. Ces propositions avaient été présentées au comité technique local du 8 octobre 2013.

Le besoin d'un appui technique pour le SPL figurait déjà en bonne place. Cet appui n'était pas attendu comme vous le proposez, à savoir que d'autres collègues passent les chèques, prennent en charge les mandats ou fassent des poursuites. Quid alors de la responsabilité personnelle et pécuniaire des comptables ? La convention ne résoudra pas tout !!!

L'appui passe par le renforcement de la division du secteur public local. Il faut lui donner les moyens humains et matériels de répondre aux sollicitations. Qui plus est dans cette période de mise en place de nouveau schéma départemental de coopération intercommunal. Mais nous y reviendrons plus tard.

Enfin, nous dénonçons les propos de la note de service du 19 mai qui laisseraient entendre que la mise en place du SAR aiderait à combler les « lacunes », pour ne pas employer d'autres termes, des personnels dans les postes comptables.

Sur la dématérialisation, nous dirons simplement que tout va bien : les emplois diminuent pendant que les mandats et les titres augmentent et que les délais de paiement explosent.

Pour autant, nous ne sommes pas contre la dématérialisation, si elle est au service de l'homme et permet son émancipation.

Plus généralement, le numérique révolutionne toutes les activités humaines. «La révolution numérique» est au cœur des contradictions qui travaillent nos sociétés. Il existe une tension très forte entre les opportunités d'émancipation qu'ouvre cette révolution et les nouvelles formes d'aliénation et de domination qui se développent dans son sillage. **Nous sommes à la fin d'un monde et cela peut aussi bien déboucher sur un post-capitalisme barbare que sur une société fondée sur d'autres rapports sociaux, les biens communs et le bien vivre.**

Il faudra nous en dire plus sur le rôle de l'Agence Technique Départementale qui, souvent, suppléait le rôle du comptable public en Haute-Garonne.

Enfin, les collectivités se sont engagées financièrement dans des outils (type GED - Gestion Electronique des Données) pour conserver leurs pièces justificatives dématérialisées. Nous attendons des éléments sur le silo ATLAS qui devrait être une alternative de stockage pour les collectivités. Qu'en est-il ?

Sur la monétique, nous n'allons pas nous amuser à contester les chiffres illisibles de votre tableau récapitulatif de l'état des moyens de paiement utilisés par poste comptable, quoi que...

Sur l'encaisse, l'objectif de la direction générale est réaffirmé : en finir avec le numéraire.

Sur l'intercommunalité, comme dirait le créateur d'hélios : « il serait temps de faire une pause qualité ». Six mois, il reste six mois afin que les communes soient en ordre de marche et que la DRFiP soit au rendez-vous de cette contre-réforme.

Par soucis de transparence, vous n'avez pas voulu nous adresser l'ensemble des simulations réalisées par la DRFiP 31. C'est bien dommage !

La fiscalité, le budget des communes et intercommunalités seront bien au cœur des préoccupations des citoyens quand ils vont voir leurs factures augmenter rapidement.

Ce n'est pas le milliard redonné au bloc communal par François Hollande lors du congrès des maires de France le 2 juin dernier qui va rassurer.

La planche 17 du diaporama confirme le rôle de la division SPL et de la division État dans l'accompagnement des collectivités. C'est sans parler des comptables publics. Allons-nous aborder la question de l'affectation des encadrants dans les trésoreries mixtes ? Quelle formation, notamment, pour accompagner ceux issus de l'autre filière, pour les aider dans leur rôle de conseil auprès des ordonnateurs ? Quel soutien de la direction ?

Suite à notre demande, vous avez bien voulu nous communiquer une fiche sur le **Pôle Interrégional d'Apurement Administratif**. Là encore, il nous semblait

important d'évoquer ce service dans le cadre du thème de l'intercommunalité. Nous n'avons, malheureusement, une fois de plus, pas la même vision des services.

Enfin, nous terminerons par les quatre fiches spécifiques sur la paierie régionale, la paierie départementale, la recette des finances de Toulouse municipale et la trésorerie de Toulouse CHU.

Tout d'abord, est-ce que ces fiches ont été écrites en guise d'expérimentation du SAR, c'est-à-dire à mille lieux des services, sans l'aval des chefs de postes concernés ?

D'autre part, évoquons ici quelques uns des points que nous approfondirons tout à l'heure.

Sur la paierie régionale : ça y est, la nouvelle région a un nom : Occitanie. Je ne sais pas si à cet instant nous allons nous lancer dans un débat sur cette nouvelle appellation. Cela risquerait de nous détourner de notre propos. Mais, en pleine période de baccalauréat et autre brevet des collèges, quand on regarde les territoires de la langue d'Oc, ce n'est pas très précis !

Concernant donc la paierie régionale, nous aimerions avoir confirmation de votre politique de priorisation des services à la veille des CAPL. Et plus particulièrement en ce qui concerne ce service.

D'autre part, qu'en-est-il des transmissions de documents papier entre Montpellier et Toulouse ?

Est-ce que tout est prêt pour l'installation des collègues rue Roquelaine ?

Sur la paierie départementale : la fiche a le mérite d'exister et de poser sur la table un certain nombre de problématiques.

Sur les effectifs, la direction stipule le déficit de - 4 agents. Avez-vous l'intention de le combler en totalité ?

L'évolution des charges est sans appel et témoigne des difficultés rencontrées par les collègues.

Pour ne prendre qu'un exemple, le syndicat mixte d'eau et d'assainissement (SMEA) témoigne de l'immobilisme de l'ordonnateur. Cette pseudo convention qui devrait tout résoudre sera-t-elle signée un jour ?

La direction n'hésite pas à jeter l'opprobre sur les secrétaires de mairie des petites communes qui ne feraient pas bien leur boulot. Y aurait-il deux poids deux mesures en fonction du poids politique des ordonnateurs ?

Nous reviendrons tout à l'heure en détail sur ce que nous ont précisé les collègues lors de notre heure mensuelle d'information.

Sur la recette des finances de Toulouse municipale : là, bizarrement, il n'y a rien sur les effectifs. C'est que tout doit bien se passer ! Ce n'est pas parce que le niveau des emplois vacants est plus faible qu'ailleurs que cette question doit être évacuée.

A lire la fiche, tout se passe bien. Nous espérons que cette fiche n'a pas eu le consentement du chef de service, sinon il devra s'expliquer devant les collègues.

Les propos de Bruno Parent font écho à ce que vivent les personnels dans ce poste. Mais peut-être pas comme vous l'entendez. M Parent écrit : « *personne n'a la nostalgie de l'époque où la comptabilité des communes, les déclarations de TVA ou les demandes des notaires étaient traitées à la main* ».

Nous vous invitons à venir voir comment les personnels établissent chaque mois la déclaration de TVA.

Nous reviendrons également sur la problématique de la gestion de l'eau qui voit couler le service et ses derniers 10.000 retours de courriers NPAI, sans oublier la gestion des relevés BDF, la caisse, la mise en place de l'application Boppo...

Mais la solution est trouvée pour sortir de la tête de l'eau des collègues : la certification des comptes de la métropole de Toulouse, engagée en concurrence avec celle de Montpellier, déjà candidate.

Cette fameuse certification des comptes, il en est aussi beaucoup question pour **la trésorerie de Toulouse CHU**. Combien cela coûte-t-il de payer les commissaires aux comptes ?

Rien sur l'emploi dans cette fiche ! Peut-être que les vacances d'emplois sont tellement habituelles et énormes dans ce service que la direction a fini par les oublier. Mais sûrement pas les personnels !

Nous évoquerons, là encore, un certain nombre de points autour de la Facturation Individuelle Des Etablissements de Santé (FIDES), la gestion de la comptabilité, des encaissements...

En questions diverses, nous souhaitons revenir sur la circulaire du 21 juin 2016 portant sur le déploiement de l'accueil personnalisé sur rendez-vous dans les services locaux.

Cette circulaire, signée de Bruno Parent, se termine par une mention manuscrite de sa part. Cela en dit long sur la portée que veut y donner le directeur général.

Le calendrier est très précis. Les directions ont jusqu'au 5 juillet pour faire remonter le nom des référents et formateurs, et jusqu'au 25 juillet pour l'état de leurs réflexions sur le déploiement du dispositif sur la période octobre 2016 – mars 2017. Hier, la direction a indiqué que la DRFiP 31 ne mettrait pas en place cet accueil avant les mois de février – mars 2017, mais dans tous les cas avant la campagne de déclaration.

Vous pouvez donc nous donner dès aujourd'hui l'état de votre réflexion.

Après les centres de contacts, auxquels la Haute-Garonne est retenue pour Carcassonne, nous ne doutons pas que la DRFiP 31 va se mettre une nouvelle fois au garde à vous pour ce dispositif.

Une fois n'est pas coutume nous pourrions terminer par cette funeste citation de Bruno Parent : « *l'âge d'or, c'est à dire le passé embelli et perdu, est un mythe* ».

Mais, en tant qu'organisation syndicale de transformation sociale, notre rôle est de construire et de croire que notre administration reste et restera un des fondements de notre République.

Alors nous vous livrons en guise de conclusion, l'extrait d'un ouvrage d'Anicet Le Pors et Gérard Aschieri, intitulé « La fonction publique du XXI^{ème} siècle » :

« Le service public est aujourd'hui au coeur d'un débat de civilisation et la fonction publique, qui en représente la partie la plus directement liée à la satisfaction des besoins fondamentaux et à la réalisation de la cohésion sociale, y tient évidemment une place essentielle. Service public et fonction publique ne sont pas des constructions artificielles mais le fruit de toute une histoire : ils plongent leurs racines à la fois dans le lent et long processus de constitution de l'Etat et dans les exigences de démocratie qui ont fondé notre République. Et, en même temps, ils sont toujours d'actualité.

Notre époque est sans doute celle où, pour la première fois, les peuples prennent conscience de leur unité de destin, ce qui pose, par exemple, les questions de la protection de l'écosystème mondial, du droit au développement, de la gestion des ressources naturelles et, bien sûr, de la sûreté et de la paix. Ces problèmes traduisent une montée de l'« en-commun » qui appelle l'élaboration de réponses à un intérêt général mondial en gestation, des moyens économiques partagés, des valeurs universelles, l'affirmation de règles de droit reconnues par tous. Il s'agit là, transposé au niveau de la planète, de ce que, en France, nous appelons « service public ». Dans ces conditions monte l'aspiration à une société plus démocratique, plus efficace et plus fraternelle, composée de citoyens conscients de leur responsabilité dans une société de semblables. Contrairement à ce que soutiennent les tenants de l'idéologie libérale, le service public et la fonction publique ne sont pas des archaïsmes, mais ils correspondent, au contraire, à ce dont le monde aura de plus en plus besoin. Il s'agit de concepts d'avenir, ce qui justifie l'intérêt qu'il convient de porter à ces idées ».

